



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

schéma national d'aménagement et de développement du territoire

Question écrite n° 1336

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement si elle peut préciser à la représentation nationale l'avenir du schéma national d'aménagement du territoire, et notamment s'il sera ouvert à la discussion dès le 1er septembre 1997, comme prévu, sans modification. Cette interrogation est notamment justifiée, après la publication au Journal officiel du 1er juin 1997, d'un décret fixant les modalités d'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire qui, par définition et par essence, doivent tenir compte du schéma national d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée par l'honorable parlementaire concernant l'avenir du schéma national d'aménagement et de développement du territoire (SNADT). La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire va être révisée. D'une part, les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du texte, adopté en 1995, et dont de nombreux articles n'ont pas, à ce jour, trouvé de concrétisation et, d'autre part, l'insuffisante prise en compte des enjeux du développement durable conduisent à envisager une série de modifications. Celles-ci devraient notamment concerner le statut et la nature du SNADT et des schémas sectoriels d'infrastructures dont les modalités d'élaboration seront, dans ce cadre, revues. Les changements qui seront apportés à l'occasion de la révision de la loi permettront de renforcer le caractère stratégique du schéma national dans l'orientation de différents dispositifs prévus pour la mise en oeuvre des politiques d'aménagement du territoire ainsi que les contrats de plan Etat-région.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1336

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2388

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2965